



Publié sur *Saint-Nom-la-Bretèche* (<https://www.saint-nom-la-breteche.fr>)

[Accueil](#) > SECHERESSE 2018 : RECONNAISSANCE D'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

---

**Contact :**

Des experts d'assurances refusent l'indemnisation des dommages subis lors de la sécheresse de 2018. Des riverains s'unissent pour engager une action collective de contre-expertises...

M. Michel Lauriol  
Résidence La Vermondie  
07 67 10 42 30  
[michel.lauriol@wanadoo.fr](mailto:michel.lauriol@wanadoo.fr)



Suite à la sécheresse et la réhydratation des sols constatées au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2018, la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour notre commune est parue au journal officiel le 17 juillet 2019. Des riverains ont alors déclaré à leurs assurances, dans le délai légal de 10 jours, les dommages subis. Après expertise des assurances, la plupart d'entre eux se sont vu refuser toute indemnisation. Si vous êtes dans ce cas, merci de contacter M. Michel Lauriol au 07 67 10 42 30, afin d'engager une action collective de contre-expertises.

---

**Source URL:** <https://www.saint-nom-la-breteche.fr/fr/article/secheresse-2018-reconnaissance-detat-de-catastrophe-naturelle>